



Nombre de membres en exercice : 48  
Nombre de membres présents physiquement : 14  
Nombre de membres présents en visio-conférence : 10  
Affiché le :

**CONSEIL SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DU S.A.G.E. DE LA NONETTE  
DU 1<sup>er</sup> MARS 2021**

**COMPTE-RENDU**

À la suite de la convocation adressée à ses membres le 18 février 2021, le Conseil Syndical du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette s'est réuni le 1<sup>er</sup> mars 2021 à 18 heures dans la salle « Meco » du bâtiment n° 6 du Quartier Ordener de Senlis, sous la présidence de M. SELLIER.

Présents physiquement :

M. DESABRE (CCAC), M. CAPPE DE BAILLON (CCAC), M. VINCENTI (CCAC), M. AUBRY (CCPMF), Mme EGO (CCPOH), M. PROFFIT (CCPV), Mme SICARD (CCPV), Mme LOZANO (CCSSO), M. TESSON (CCSSO), Mme DEZARD (CCSSO), Mme PRUVOST-BITAR (CCSSO), Mme LE MIGNOT (ERMENONVILLE), Mme LOBIN (TRUMILLY).

Présents en visio-conférence :

M. PILAT (ARC), M. VENNE (CARPF et DAMMARTIN-EN-GOËLE), Mme DUBREUCQ (CCAC), M. ACCIAI (CCSSO), Mme CHAMPAULT (ÈVE), M. LAUER (LAGNY-LE-SEC), M. DOUET (MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ), M. SICARD (NANTEUIL-LE-HAUDOUIN), Mme VAN ASSCHE (PÉROY-LÈS-GOMBRIES).

Assistaient également :

M. HOUREZ (CCPMF), MME LOBIN (CLE du SAGE de la NONETTE), MME COLIN (CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE).

Excusés :

Mme COCHINARD (CCAC), M. DUMOULIN (CCSSO), M. PÉTILLON (ÈVE), M. SMAGUINE (LE PLESSIS-BELLEVILLE), Mme COURTIER (VILLERS-SAINT-GENEST), M. PENET (TRÉSORIER DE SENLIS).

.../...

*Avant de procéder au vote des délibérations, Mme MORVAN, directrice technique, M. FORISSIER, technicien de rivière et M. DEFOREST, technicien de bassin versant, font une présentation des opérations réalisés en 2020 par le S.I.S.N., des programmes en cours de réalisation ainsi que des projets envisagés pour 2021.*

*M. PROFFIT demande si le S.I.S.N. enlève lui-même les embâcles qui se créent sur les cours d'eau. M. FORISSIER lui répond que les embâcles de faible importance sont effectivement retirés par les agents du S.I.S.N. et que ceux de plus grosse importance sont retirés par les propriétaires ou, à la demande du S.I.S.N., par les entreprises lors d'interventions d'entretien ou d'interventions ponctuelles.*

*M. PROFFIT demande à quel niveau le S.I.S.N. intervient dans la gestion du pluvial. Mme Morvan lui répond qu'il s'agit d'un accompagnement technique lié à l'animation du SAGE mais que le S.I.S.N. ne porte pas ces études, la gestion du pluvial restant une compétence portée par les communes ou certains EPCI. Il s'agit d'une assistance technique pour la mise en place d'une gestion durable en favorisant l'infiltration et l'utilisation de solutions naturelles (noue, haie, mare ...).*

*Suite aux commentaires effectués sur le blocage de certains dossiers par l'Architecte des Bâtiments de France, Mme SICARD informe les membres du conseil que Madame la Ministre de la Culture a demandé à l'Inspection générale des affaires culturelles de réaliser une mission d'inspection sur l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Oise, visant notamment à analyser son fonctionnement et ses relations avec les élus du département.*

*Mme PRUVOST-BITAR demande s'il est possible de recevoir les rapports du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Mme MORVAN lui répond que l'ensemble des documents lui sera envoyé et qu'elle pourra être conviée aux réunions.*

## **Adoption du procès-verbal de la précédente réunion**

### **Le Conseil Syndical, à l'unanimité,**

Adopte le procès-verbal du précédent conseil syndical, qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### **1. Débat d'orientation budgétaire**

Conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget doit être précédé d'un débat au conseil syndical sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédant l'examen des propositions budgétaires par l'assemblée délibérante.

Le Président donne lecture du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'exercice budgétaire 2021 :

Le S.I.S.N. a été nommé structure porteuse du SAGE de la Nonette par la Commission Locale de l'Eau en septembre 2012. Les deux années de travail de révision en concertation avec tous les acteurs du territoire ont abouti à l'approbation du SAGE par arrêté Inter-Préfectoral du 15 décembre 2015 ; depuis, le S.I.S.N. assure la mise en œuvre opérationnelle du SAGE.

En 2016, un contrat global, programme d'actions prioritaires pour les années 2016 à 2021, a été signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, permettant de disposer d'un appui financier prioritaire et de l'appui technique de cette structure. Ce contrat global est estimé à 30,8 millions € H.T. pour 55 projets, qui sont portés par 25 maîtres d'ouvrage de structures diverses : communes, communautés de communes et d'agglomération, syndicats, associations, chambres consulaires.

Le S.I.S.N. porte 25 projets de ce contrat et accompagne les autres porteurs de projets afin d'assurer techniquement la réalisation de l'ensemble des actions. Le S.I.S.N., via le portage du SAGE et du contrat global de la Nonette, se positionne à présent comme cellule de coordination et d'animation sur les projets EAU du territoire.

.../...

Sur l'exercice 2020, les subventions obtenues sur les opérations menées par le S.I.S.N. s'élèvent à 563 665,93 € et représentent généralement 80 % du montant des études ou des travaux, ce qui laisse néanmoins 20 % des coûts à la charge du syndicat en plus des opérations non prises en charge par les financeurs.

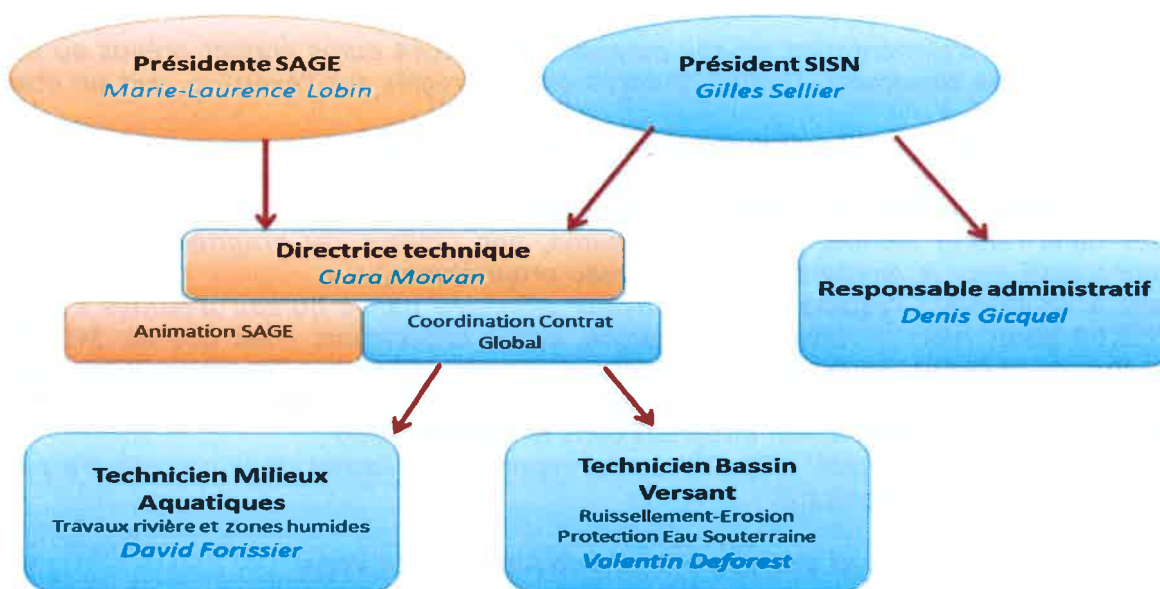
Depuis l'exercice 2019, le Conseil Départemental de l'Oise a porté de 15 à 40 % sa participation financière pour les travaux d'entretien estivaux et hivernaux suite au retrait de l'Entente Oise-Aisne de la liste des financeurs ; l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a de son côté baissé les taux de subvention sur ces programmes d'entretien, voire supprimé les subventions sur certains programmes tels que l'arrachage des plantes invasives. Le S.I.S.N. a donc réduit en conséquence le volume des travaux d'entretien.

Il est aussi rappelé que l'entretien courant est un devoir réglementaire de chaque propriétaire et que le S.I.S.N. n'a pas vocation à remplacer cette obligation du riverain mais bien à mener des travaux de restauration d'intérêt général visant à l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau.

La Région Hauts-de-France et le FEDER sont également susceptibles d'apporter des financements en complément des 80 % promis par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur des opérations de rétablissement de la continuité écologique.

Les effectifs actuels du S.I.S.N. sont de quatre salariés, sur une durée effective de travail fixée à 35 heures :

- Une directrice technique, ingénieur territorial à temps complet ;
- Un responsable administratif et financier, attaché territorial à temps partiel de 80 % ;
- Un technicien de rivière, technicien territorial contractuel à temps complet ;
- Un technicien de bassin versant, technicien territorial contractuel à temps complet.



Les dépenses totales de personnel (article 012 du budget) se sont élevées pour l'année 2020 à 142 370,79 € (237 825,79 € de dépenses moins 95 455,00 € de subventions), le montant des subventions liées aux dépenses de personnel ayant progressé par rapport à l'exercice antérieur du fait de l'augmentation de 50 % à 80 % du taux de participation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur le poste de technicien de rivière. Cependant, les sommes attendues du FEDER sur le poste de technicien de bassin versant n'ont pas été encaissées sur l'exercice 2020.

Pour rappel, le Président et les Vice-Président(e)s ne sont pas rémunérés.

.../...

Pour l'année 2021, les principales prévisions de dépenses et recettes sont détaillées sur le tableau annexé au présent rapport (annexe n° 1). Il s'agit notamment de la fin des travaux de rétablissement de la continuité écologique dans le quartier de Toutedoie à Gouvieux, de la fin de réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable et des études concernant la restauration du grand marais de Baron, ainsi que les zones d'expansion de crues sur la Launette et à Nanteuil-le-Haudouin.

Il est donc proposé au conseil syndical de maintenir à 293 820 € la participation des collectivités au fonctionnement du syndicat pour l'année 2021, sur la base de la répartition indiquée dans le tableau annexé au présent rapport (annexe n° 2).

Le Président ouvre le débat.

*M. PROFFIT s'interroge sur les pourcentages des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. M. GICQUEL, responsable administratif et financier du syndicat, lui répond que le poste de Mme MORVAN est pris en charge à hauteur de 50 % des dépenses incluant le salaire, les charges et les frais de fonctionnement du poste (télécommunications, véhicule...). Ce taux est de 80 % pour le poste de M. FORISSIER et de 50 % également pour M. DEFOREST, auquel s'ajoute une participation du FEDER. Le poste de responsable administratif et financier n'est lui pas subventionné.*

*Mme SICARD demande pour quelle raison les montants des travaux et études réalisés sur 2020 sont si faibles comparés aux prévisions budgétaires. M. GICQUEL lui répond que certaines opérations ont été décalées, d'autres supprimées, et certaines enfin ont eu des montants de réalisation plus faibles que les estimations initiales.*

*Par exemple :*

- *Schéma directeur d'alimentation en eau potable : 86 436,44 euros étaient prévus au budget primitif 2020 mais seulement 15 494,28 euros ont été réglés sur l'exercice, soit un écart de 70 942,16 euros ;*
- *Travaux sur la Launette : 50 000 euros prévus, reportés sur 2021 ;*
- *Travaux et MO des seuils de Senlis et Jouvancourt : 67 920,00 euros, non réalisés et reportés sur 2021 (travaux bloqués par l'Architecte des Bâtiments de France) ;*
- *Travaux dans l'étang Nicolas : 72 000,00 euros, non réalisés car propriété vendue et pas d'accord trouvé pour le moment avec le nouveau propriétaire ;*
- *Travaux à Toutedoie : l'estimation des travaux effectuée par le bureau d'études s'élevait à 515 552,00 euros mais le montant du marché, après négociation, n'est que de 345 480,00 euros. Sur ce montant, seuls 144 541,78 euros ont été réglés sur l'exercice 2020, soit une différence de 371 010,22 euros par rapport aux prévisions budgétaires initiales (factures arrivées fin décembre et donc non intégrées dans le budget 2020) ;*
- *Etude RCE Moulin de Courteuil : 36 000 euros, reportée car l'achat de la parcelle n'a pas été finalisé avec l'acquéreur potentiel.*

À la suite de ces interventions et plus personne ne souhaitant intervenir,

**Le Conseil Syndical, à main levée et à l'unanimité,**

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport.

## **2. Remplacement d'un membre du bureau**

Suite à la modification de la liste de ses représentants par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, Monsieur Frédéric SERVELLE, membre du bureau du S.I.S.N., nous a informés qu'il souhaitait être remplacé dans cette instance.

Je propose donc aux délégués souhaitant faire acte de candidature à ce poste de se présenter en vue de procéder au scrutin à bulletin secret.

.../...

Monsieur Vincent CAPPE DE BAILLON fait acte de candidature.

Aucun autre délégué ne souhaitant faire acte de candidature, il est procédé au scrutin à bulletin secret.

Nombre de votants (en poids de vote) : 232

Blancs ou nuls : 13

Suffrages exprimés : 219

A obtenu :

M. CAPPE DE BAILLON : 219 voix

M. CAPPE DE BAILLON est élu membre du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

Le Président



Gilles SELLIER  
Maire de Nanteuil-le-Haudouin  
Conseiller Départemental de l'Oise

**S.I.S.N. - OPERATIONS 2021**

Opération	Dépenses			Recettes		
	Montant	Réglé	A financer	Subvention	Subvention encaissée	Subvention à encaisser
Schéma directeur eau potable	189 462,90 €	118 520,94 €	70 941,96 €	151 571,00 €	54 377,00 €	97 194,00 €
Travaux hivernaux 2020-2021	36 000,00 €	- €	36 000,00 €	28 800,00 €	- €	28 800,00 €
Travaux estivaux 2021	24 000,00 €	- €	24 000,00 €	19 200,00 €	- €	19 200,00 €
Campagne d'analyses d'eau	32 000,00 €	- €	32 000,00 €	25 600,00 €	- €	25 600,00 €
Arrachages de plantes invasives	16 280,00 €	- €	16 280,00 €	6 512,00 €	- €	6 512,00 €
Travaux de restauration	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	32 000,00 €	- €	32 000,00 €
Travaux pont de Borest	76 746,98 €	75 917,98 €	- €	61 876,00 €	49 501,00 €	12 375,00 €
Travaux La Borde (Raray)	111 027,63 €	111 027,63 €	- €	81 396,00 €	73 257,00 €	8 139,00 €
MO Tutevoie	58 440,00 €	56 766,69 €	1 673,31 €	34 286,40 €	12 465,60 €	21 820,80 €
Travaux Tutevoie	345 480,00 €	144 541,78 €	200 938,22 €	345 480,00 €	209 976,23 €	135 503,77 €
DIG PPRE	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	16 000,00 €	- €	16 000,00 €
Etude restauration ZEC Launette	31 633,50 €	- €	31 633,50 €	25 306,80 €	- €	25 306,80 €
Etude restauration grand marais de Baron	42 000,00 €	- €	42 000,00 €	33 600,00 €	- €	33 600,00 €
Etude ruissellement Aunette	92 850,00 €	61 890,00 €	30 960,00 €	74 280,00 €	37 140,00 €	37 140,00 €
MO seuils de Senlis et Jouvancourt	46 440,00 €	31 320,00 €	15 120,00 €	37 152,00 €	14 592,00 €	22 560,00 €
Travaux seuils de Senlis et Jouvancourt	52 800,00 €	- €	52 800,00 €	52 800,00 €	- €	52 800,00 €
Etude restauration Nonette et ZEC Nanteuil	42 000,00 €	- €	42 000,00 €	33 600,00 €	- €	33 600,00 €
Travaux Launette	72 830,16 €	- €	72 830,16 €	58 264,13 €	- €	58 264,13 €
AMO étude de gestion du pluvial	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
DIG travaux Aunette	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
Frais de communication	18 500,00 €	- €	18 500,00 €	14 800,00 €	- €	14 800,00 €
<b>Total</b>	<b>1 388 491,17 €</b>	<b>599 985,02 €</b>	<b>787 677,15 €</b>	<b>1 170 524,33 €</b>	<b>451 308,83 €</b>	<b>719 215,50 €</b>

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE**  
**REPARTITION DE LA PARTICIPATION 2021 (COMMUNES, COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATION)**

COMMUNE	CC ou CA	Superficie (ha)				Population municipale 2018 (entrée en vigueur au 01/01/2021)				Montant par commune	Coût SAGE Commune	Coût SAGE CC ou CA	Coût GEMA CC ou CA	Montant total 2021
		Commune	% sur le BV	sur leBV	% du total BV	Commune	% sur le BV	sur le BV	% du total BV					
SAINT-MAXIMIN	ACSO	1 233	26%	322	0,79%	2 872	0%	-	0,00%	1 160,77 €	212,94 €	- €	947,83 €	1 160,77 €
NERY	ARC	1 634	9%	144	0,35%	658	0%	-	0,00%	519,10 €				
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT		490	20%	100	0,25%	643	0%	-	0,00%	360,49 €	- €	263,86 €	1 174,49 €	1 438,35 €
VERBERIE		1 505	10%	155	0,38%	3 823	0%	-	0,00%	558,76 €				
DAMMARTIN-EN-GOELE	CARPF	897	56%	498	1,22%	10 196	90%	9 176	11,79%	19 119,53 €				
OTHIS		1 304	35%	450	1,10%	6 739	95%	6 402	8,23%	13 708,75 €	- €	6 653,85 €	36 270,80 €	36 270,80 €
ROUVRES		414	100%	414	1,02%	905	100%	905	1,16%	3 200,99 €				
SAINT MARD		626	11%	67	0,16%	3 905	0%	-	0,00%	241,53 €				
APREMONT	CCAC	1 362	79%	1 077	2,64%	654	100%	654	0,84%	5 117,16 €				
AVILLY-SAINT-LEONARD		1 196	100%	1 196	2,93%	889	100%	889	1,14%	5 989,81 €				
CHANTILLY		1 587	100%	1 587	3,89%	11 001	100%	11 001	14,14%	26 489,95 €	- €	11 915,72 €	53 038,07 €	64 953,79 €
GOUVIEUX		2 325	58%	1 348	3,31%	9 023	100%	9 023	11,60%	21 894,08 €				
VINEUIL-SAINT-FIRMIN		778	100%	778	1,91%	1 408	100%	1 408	1,81%	5 462,79 €				
MARCHEMORET	CCPMF	704	31%	220	0,54%	568	40%	227	0,29%	1 222,01 €	- €	364,26 €	1 621,35 €	1 985,61 €
MONTGE-EN-GOELE		1 156	17%	192	0,47%	757	5%	38	0,05%	763,60 €				
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	CCPOH	816	57%	469	1,15%	652	40%	261	0,34%	2 183,06 €	- €	400,48 €	1 782,58 €	2 183,06 €
BARON	CCPV	2 147	100%	2 147	5,27%	764	100%	764	0,98%	9 182,06 €	1 684,44 €			
BOISSY FRESNOY		1 587	88%	1 401	3,44%	985	45%	443	0,57%	5 887,27 €	1 080,01 €			
CHEVREVILLE		362	100%	362	0,89%	417	30%	125	0,16%	1 541,15 €	282,72 €			
ERMENONVILLE		1 649	70%	1 147	2,81%	1 004	100%	1 004	1,29%	6 030,28 €	1 106,25 €			
EVE		1 043	100%	1 043	2,56%	421	100%	421	0,54%	4 554,71 €	835,56 €			
FRESNOY-LE-LUAT		1 150	55%	632	1,55%	505	10%	51	0,06%	2 373,63 €	435,44 €			
LAGNY-LE-SEC		1 123	54%	607	1,49%	2 056	100%	2 056	2,64%	6 069,73 €	1 113,49 €			
MONTAGNY-SAINTE-FELICITE		567	100%	567	1,39%	415	100%	415	0,53%	2 827,46 €	518,69 €			
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN		2 095	100%	2 095	5,14%	4 249	100%	4 249	5,46%	15 574,01 €	2 857,04 €	- €	73 933,50 €	90 543,65 €
OGNES		676	35%	238	0,58%	294	80%	235	0,30%	1 302,00 €	238,85 €			
PEROY-LES-GOMBRIES		1 121	85%	954	2,34%	1 150	100%	1 150	1,48%	5 610,17 €	1 029,18 €			
PLESSIS-BELLEVILLE (LE)		686	40%	271	0,66%	3 620	100%	3 620	4,65%	7 811,19 €	1 432,96 €			
ROSIERES		927	77%	712	1,75%	138	50%	69	0,09%	2 696,95 €	494,75 €			
SILLY-LE-LONG		1 135	49%	555	1,36%	1 163	90%	1 047	1,35%	3 976,80 €	729,54 €			
TRUMILLY		1 294	51%	666	1,63%	535	50%	268	0,34%	2 905,87 €	533,08 €			
VERSIGNY		1 450	96%	1 396	3,43%	370	100%	370	0,48%	5 730,95 €	1 051,34 €			
VER-SUR-LAUNETTE		1 318	57%	752	1,85%	1 147	90%	1 032	1,33%	4 659,77 €	854,83 €			
VILLERS-SAINT-GENEST		966	52%	502	1,23%	395	0%	-	0,00%	1 809,65 €	331,98 €			
AUMONT-EN-HALATTE		683	7%	50	0,12%	464	100%	464	0,60%	1 056,24 €				
BARBERY		760	100%	760	1,86%	574	100%	574	0,74%	3 823,38 €				
BOREST		1 278	100%	1 278	3,14%	338	100%	338	0,43%	5 245,16 €				
BRASSEUSE		830	100%	830	2,04%	108	100%	108	0,14%	3 195,95 €				
CHAMANT		1 200	100%	1 200	2,94%	910	100%	910	1,17%	6 043,87 €				
COURTEUIL	532	100%	532	1,31%	586	100%	586	0,75%	3 024,12 €					
FLEURINES	1 195	40%	476	1,17%	1 929	0%	-	0,00%	1 715,93 €					
FONTAINE-CHAALIS	3 311	55%	1 814	4,45%	342	100%	342	0,44%	7 184,94 €					
MONTPELLOY	586	100%	586	1,44%	140	100%	140	0,18%	2 376,77 €	- €	17 479,76 €	77 804,20 €	95 283,96 €	
MONT-L'EVÊQUE	1 418	100%	1 418	3,48%	391	100%	391	0,50%	5 849,91 €					
MONTLOGNON	524	100%	524	1,29%	199	100%	199	0,26%	2 264,66 €					
PONTARME	1 324	34%	450	1,10%	833	0%	-	0,00%	1 622,20 €					
RARAY	672	95%	637	1,56%	135	100%	135	0,17%	2 551,18 €					
RULLY	1 545	100%	1 545	3,79%	723	100%	723	0,93%	6 934,52 €					
SENLIS	2 405	93%	2 233	5,48%	14 891	100%	14 891	19,14%	36 162,71 €					
THIERS-SUR-THEVE	625	2%	15	0,04%	1 070	0%	-	0,00%	54,07 €					
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	1 454	92%	1 341	3,29%	712	100%	712	0,91%	6 178,35 €					
<b>TOTAL</b>		<b>59 665</b>	<b>68%</b>	<b>40 753</b>	<b>100,00%</b>	<b>98 666</b>	<b>79%</b>	<b>77 816</b>	<b>100,00%</b>	<b>293 820,00 €</b>		<b>53 901,03 €</b>	<b>246 572,82 €</b>	<b>293 820,00 €</b>